



Ville d'Osny

Procès-verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 8 février 2013
à 20 heures 30

Chapelle du Château de Grouchy

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2013

SOMMAIRE

2013.1 AFFAIRES GENERALES : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE.

COMMISSION DES FINANCES :

2013.2 FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2013.

2013.3 FINANCES : OPERATION PLACE DES IMPRESSIONNISTES – MODIFICATION N°4 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.

2013.4 FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR – ANNEE 2012.

2013.5 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

2013.6 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS/SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.

2013.7 RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION - RESSOURCES HUMAINES.

2013.8 RESSOURCES HUMAINES : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE.

2013.9 RESSOURCES HUMAINES : DETERMINATION RATIO ECHELON SPECIAL POUR LA CATEGORIE C NE RELEVANT PAS DE LA FILIERE TECHNIQUE.

2013.10 ENFANCE – JEUNESSE : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014 ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE – AVENANT N°1.

2013.11 ENFANCE – JEUNESSE : ACCUEIL COLLECTIF DE LA MAISON DE L'ENFANCE – CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT « PLAN CRECHE PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PCPI) » ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE.

2013.12 CULTUREL : PROJET DE LIVRE POUR ENFANTS AVEC LES EDITIONS CACHE-CAILLOUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL.

COMMISSION DE L'URBANISME :

2013.13 URBANISME : PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2012.108 PRESCRIVANT LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU.

2013.14 FONCIER : QUARTIER DE LA RAVINIERE – EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE AV N°63 P POUR UNE EMPRISE DE 35 M² - CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT ET D'UN TROTTOIR, RUE DES COMMERCES : ACQUISITION DE LA PARCELLE AV N°61 P POUR UNE EMPRISE DE 127 M².

2013.15 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER DE LA RAVINIERE.

2013.16 URBANISME : ACQUISITION DES PARCELLES BATIES CADASTREES AM N°34 ET 225, SISES 3 ET 5 RUE DE PONTOISE APPARTENANT A MME ALVES CHRISTINE.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE, CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL :

2013.17 VOIRIE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE.

2013.18 BATIMENTS : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUX.

2013.19 ESPACES VERTS : ADHESION EN 2013 AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS : VERSEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE DE 400 €.

2013.20 ENVIRONNEMENT : ADHESION A L'ASSOCIATION « CERGY CIEL TRANQUILLE ».

COMMISSION SOCIALE, PETITE ENFANCE ET LOGEMENT :

2013.21 SOCIAL : ATTRIBUTION DE CARNETS DE TICKETS DE TRANSPORT EN REMPLACEMENT DU DISPOSITIF « PASS'LOCAL » POUR L'ANNEE 2013.

COMMISSION SPORTS :

2013.22 SPORTS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUR PROJET : « ENTENTE CYCLISTE OSNY-PONTOISE ».

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du vendredi 8 février 2013.

Le huit février deux mille treize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le premier février deux mille treize s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM, Mme Jacqueline SEGUIN, M. Gwénolé JOSSE, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Christian GOURMELEN Adjoints.

M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Jean LABBE, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Laurence TEREFENKO, Mme Barbara DUMAS, M. David AIME, M. Chaouki BOUBERKA, M. Marcel LALLIOT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, M. Jean-Marc SEGURA, M. Pascal-Eric LALMY, Mme Wilmite GERVAIS (arrivée à 20h50) Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Murielle DUFLOS	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
Mme Chantal DARDELET	à	Mme Marie-Cécile JOACHIM
M. Jean BISEAU	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Audrey TAMBORINI	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Jeannine VATIN	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE	à	Mme Anne-Claire DEFOSSEZ
M. Mouhamadou Mustapha SECK	à	Mme Anne MOLLARD MINANGOY

ABSENTE :

Mme Maryvonne CARPENTIER

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Nicole SIEPI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33, suite à l'installation de Mme Wilmite GERVAIS Conseillère Municipale.

M. le Maire ouvre la séance et informe les membres de l'assemblée qu'il va procéder en premier lieu à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, Mme Wilmite Gervais du groupe de l'opposition « Pour faire avancer Osny » suite à la démission de Mme Valérie Nowicki.

Mme Gervais est absente à l'ouverture de la séance mais M. le Maire propose néanmoins de procéder à son installation en tant que conseillère municipale, Mme Gervais ayant fait connaître par courriel son acceptation de cette fonction.

M. le Maire donne la parole à M. Pinquet pour procéder à l'appel des membres présents.

M. Pinquet procède à l'appel.

2013.1 AFFAIRES GENERALES : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE.

Rapporteur : M. le Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Siepi est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire soumet ensuite au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012 qui ne fait l'objet d'aucune observation et qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire cède ensuite la parole à M. Aimé pour la présentation du BP 2013.

2013.2 FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2013

Rapporteur : D. AIMÉ

M. le Maire remercie M. Aimé pour son intervention et se félicite par ailleurs de la qualité des échanges qui ont eu lieu en commission des finances.

Avant d'ouvrir le débat sur cette question, M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme Gervais qui vient de rejoindre l'assemblée

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Ségura.

M. Ségura : Je voudrais d'abord lever les quelques inquiétudes de certains d'entre vous sur le taux d'absentéisme de l'opposition. Nous sommes bien là aujourd'hui et peut être que vous allez regretter notre présence, mais la démocratie est à ce prix. Je signalerai à cet égard que nous ne pratiquons pas la politique de la chaise vide comme certains de vos amis.

Par ailleurs, je vais devoir, au grand dam de certains, jouer le rôle du grand diseur, mais prenez patience, en 2014 les grands diseurs deviendront peut-être les grands faiseurs et vous vous souviendrez de l'inconfort de notre statut actuel.

Pour rentrer dans le vif du sujet, je vais retracer en quelques mots, n'en déplaise à M. Caillaud, les éléments de contexte qui auraient dû vous guider dans l'élaboration de ce BP 2013. Car ce contexte, nul ne peut l'ignorer. Que je sache, Osny est une commune française. Les mesures courageuses prises par la nouvelle majorité parlementaire en terme de croissance, de justice sociale et d'emploi n'ont pas pu encore donner leurs pleins effets. On ne peut redresser en quelques mois, le lourd héritage du précédent quinquennat. Car héritage, il y a. D'abord et surtout une dette abyssale qui a doublé au cours des 5 dernières années. Plus 600 milliards, excusez du peu et lourde ironie de l'histoire, quand on sait que le premier ministre de l'époque, et dont je tairai le nom ici par peur de raviver certaines plaies au sein de la majorité municipale, lequel premier ministre déclarait hériter d'une France en faillite déjà, à l'époque, une histoire d'héritage. Les effets de cette augmentation de la dette pénalisent aujourd'hui la marge de manœuvre de tous les agents économiques, consommateurs, entreprises mais aussi les finances des collectivités locales et donc le budget de la commune qui se trouve ainsi de plus en plus contraint. Un chiffre, le produit de l'impôt sur le revenu sert à payer les intérêts de cette dette. Ce n'est pas une paille. Pour votre information, cette dette a d'ailleurs diminué de 14,5 milliards depuis l'arrivée de la gauche. Des vagues de plans sociaux qui déferlent, comme par enchantement, depuis les dernières élections. Un chômage préoccupant qui touche les 2 bouts de la chaîne, jeunes et seniors et qui concerne aujourd'hui près d'un Osnysois sur 10. L'aggravation de la situation, que je sache, ne date pas de mai 2012. Un niveau de vie qui s'est détérioré, de façon considérable, depuis 5 ans. Aujourd'hui 13,5 % des français, soit 8,5 millions, sont au-dessous du seuil de pauvreté et gagnent moins de 954 € par mois. Je ne pense pas que les Osnysois soient épargnés par ce phénomène (à ce propos, on cite toujours les allemands en exemple, il convient de noter que ce taux est de 15,7 % pour eux). Sans méconnaître le travail fourni par Mesdames Dardelet, Joachim et Siepi et leurs services, nous espérons que la majorité municipale prenne les mesures "lucides et courageuses", visant, à son modeste niveau, à prendre en compte ce contexte en atténuant les effets de cette crise, en particulier, pour les plus fragiles d'entre nous. Nous sommes désolés, mais à l'examen de ce BP 2013, nous n'avons pas retrouvé, ou presque pas, cette préoccupation qui aurait dû guider vos travaux. Je résumerai la situation par 2 idées que je développerai : un budget de fonctionnement, un peu frileux, dont le fil rouge est : " le changement dans la continuité" et auquel je m'attacheraï plus particulièrement, et un budget d'investissement marqué par le chantier du centre-ville sur lequel je passerai rapidement, non pas que nous y accordons moins d'importance, au contraire mais parce que nous y adhérons, tout en illustrant notre position à travers 2 qualificatifs : tardif et coûteux.

Les recettes de fonctionnement se caractérisent par une augmentation, très sensible, de 3,88 % soit 776.525 €. Je précise pour votre information que ces recettes avaient déjà augmenté sur le BP 2012 de 1,69 % soit 333.729 €, soit en 2 ans plus d'un million d'euros. Les chiffres, quoi que vous puissiez dire ou invoquer, ne sont pas menteurs.

	2011	2012	2013
Recettes de fonctionnement	19.658.771 + 333.729 Soit + 1,69 %	19.992.500 + 776.525 soit + 3,88 %	20.769.025
Impôts et taxes	14.297.978	14.677.572	15.088.033
Ventes de prestations de service	1.406.857	1.493.797	1.580.660

Ces chiffres sont d'autant plus révélateurs que cette augmentation provient pour l'essentiel d'une augmentation du poste "impôts et taxes".

Un rapide résumé :

2012/2011 : + 2,65 % soit + 379.585 €

2013/2012 : + 2,79 % soit 410.461 €

Soit une augmentation sur 2 ans de 790.046 euros soit + 5,5 %

Les impôts représentent ainsi sur le BP 2013, 73 % des recettes de fonctionnement, alors qu'en 2008, ce poste représentait 69 % des recettes de fonctionnement. Petite parenthèse sur la TEOM, avec une augmentation substantielle de + 155.742 € / BP 2012 soit + 9,89 %. L'augmentation était déjà de + 66.136 € / BP 2011 soit 4,39 %. Sur 2 ans, cette augmentation s'élève à 221.878 €. Je mettrai ce chiffre en perspective avec le coût de l'exonération de TEOM accordée à certaines entreprises. J'y reviendrai plus tard. Je vous vois déjà me dire, je l'ai entendu en commission : "mais cette situation n'est pas le résultat d'une augmentation des taux". Peut-être, mais je rebondirai toutefois sur un tel argument, pour vous rétorquer : Cette augmentation des taux, vous y avez eu déjà recours au lendemain des élections et si on fait un rapide bilan à la veille des prochaines élections, on voit bien que cette augmentation n'était pas indispensable, la commune bénéficiant, en effet, d'une augmentation naturelle des bases, déjà importantes, et ce, indépendamment du niveau des taux (dues à un tissu économique dense et à des habitations récentes). La conséquence d'ailleurs, c'est que concrètement, si vous avez la curiosité de consulter vos avis 2012, les montants de la cotisation Taxe d'Habitation et Taxe Foncière à la charge des Osnyssois, n'ont pas diminué, y compris pour la cotisation de la commune et je ne parle pas de la part départementale qui a augmenté de 19 %. Allez donc dire à vos administrés que la pression de la fiscalité locale n'a pas augmenté à Osny, surtout qu'en vertu du principe de la relativité, plus vos revenus baissent, plus le poids de cette charge "fixe" est important. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, c'est à dire la pression fiscale, est déjà très importante à Osny : 94,5% dans notre commune, pour en moyenne 87,90% pour les communes de la même strate. Les effets du gel du barème à l'impôt sur le revenu, une des dernières mesures de la précédente majorité, ne sont pas sans

conséquence pour certains de nos concitoyens qui se sont vus imposables à l'impôt sur le revenu et à la taxe d'habitation. Cela participe aussi à l'effet naturel de l'augmentation des bases. Je précise que l'actuelle majorité parlementaire a neutralisé, pour l'année prochaine, les effets de ce gel du barème pour les plus petites tranches. C'est ce que l'on appelle la justice fiscale, un principe par trop oublié lors du précédent quinquennat.

Si à cette pression fiscale, vous rajoutez les chiffres des ventes de prestations de service figurant au BP 2013, c'est à dire le niveau des cotisations demandées aux Osnysois qui désirent participer aux activités proposées par la commune, vous aurez alors "l'effet Wilkinson" ou, comme dirait Anne-Claire, la double peine. Car en effet, c'est une augmentation de 173.803 € soit + 12 % qu'a connu ce poste en 2 ans et qui se rajoute au poste "impôts et taxes" Ventes de prestations de service :

2012/2011: + 6,1% soit + 86.940 € ;

2013/2012 :+ 5,81% soit + 86.863 €.

Pour résumer et bien fixer les choses, sur ces 2 postes "impôts et taxes" et "ventes de Prestations de Service", c'est près d'un million d'euros de recettes supplémentaires sur 2 ans, excusez du peu.

Sur les dépenses de fonctionnement, que dire qui n'a pas été déjà dit et j'entends certains, parmi vous, dire que je radote, que je fais une rechute mais comment ne pas radoter quand votre interlocuteur semble atteint d'une surdité persistante à nos remarques et aussi à nos propositions.

1^{ère} remarque : des dépenses de fonctionnement en progression de 4,32 % / BP 2012, progression essentiellement due aux frais de personnel qui augmentent de 823.054 €. Nous avons pris acte des explications données en commission des finances sur ce poste et des efforts demandés à vos services pour réduire les dépenses. Permettez-nous cependant de nous interroger sur le rapport coût de fonctionnement et niveau des prestations offertes aux Osnysois. Prenons le ratio dépenses réelles de fonctionnement / population, 2 caractéristiques qui illustrent que ce rapport coût - niveau des prestations n'est pas satisfaisant à Osny: ce ratio est en augmentation depuis plusieurs années :

1.157 en 2011

1.176 en 2012

1.223 en 2013

Et il est largement supérieur de 12 % à celui de la strate qui est de 1.089 ; Est-ce à dire que le niveau des prestations éducatives, sociales, culturelles, sportives, économiques est exceptionnel par rapport aux communes de même importance. Prenons Jouy-le-Moutier et Vauréal, la différence n'est pas flagrante. Ces 2 communes ont déjà une médiathèque, par exemple.

2^{ème} remarque : une augmentation du poste autre charge de gestion courante de 1,62 % soit 18.192 € qui ne bénéficie toujours pas, quoique vous puissiez dire, à la caisse des écoles dont le montant reste invariablement bloqué à 44.000 € depuis 2008, comme insensible au contexte, en particulier en ignorant l'augmentation des effectifs et du coût de la vie depuis 2008 ; aux subventions aux associations dont le montant est encore en baisse sur le BP 2013. Certains diront qu'une telle analyse

doit se faire sur la durée. Alors allons-y, il est bon de faire des bilans avant l'échéance de 2014 : subventions aux associations : BP 2008 = 228.160 €; BP 2013 = 165.250 € soit une diminution de 27 % soit – 62.910 €. Cela se passe de commentaire à un moment où, face à la crise économique et sociale, le rôle moteur du tissu associatif doit être encouragé. Et nous ne disons pas que vous ne faites rien, surtout connaissant l'énergie déployée par Mme Siepi et ses services, mais nous disons qu'il faudrait faire plus.

Mettions ça en perspective avec le budget "fêtes et cérémonies" et "publications" et vous verrez que là, c'est une question de choix dans l'allocation des moyens et ce, à budget égal, choix que nous n'aurions pas fait si nous étions des "faiseurs". C'est là que réside, peut-être, notre différence. En effet, sur la même période, ces 2 postes sont passés du BP 2009 au BP 2013 de 86.400 € à 136.060 € soit une augmentation de 57 % pour un montant de + 49.660 € et encore si l'on en était resté au BP 2012, cette différence serait encore plus criante. Cela se passe de commentaire. Vous préférez la communication, surtout à la veille d'échéances électorales, au soutien au tissu associatif. C'est un choix. Autre point, le poste rémunération des apprentis en baisse de 17.389 €. C'est assez paradoxal, eu égard à la demande et à la proximité de notre commune avec le Centre de Formation Adolphe Chauvin. J'ai entendu votre remarque mais c'est encore une façon de s'esquiver parce que vous n'avez pas de réponses à nous fournir. C'est quand même vous, pour l'instant, les employeurs. Dont acte. Dans ce tableau, une satisfaction qu'il convient de souligner, l'augmentation de 9.000 € de la subvention au CCAS / BP 2012. Merci Marie-Cécile pour ton combat, il n'est pas vain. Une remarque, l'augmentation se montait l'année dernière à 13.000 €.

3^{ème} remarque, c'est à la fois un avis de recherche que je lance devant vous mais aussi l'esquisse de plusieurs propositions. L'avis de recherche d'abord. Aucune trace dans le BP 2013, du coût de la cérémonie des vœux, "nouvelle formule". Je vous pose la question Monsieur le Maire. J'ai été très étonné de m'apercevoir que dans cette nouvelle formule, nous avions un nouveau conseiller municipal en la personne de M Sibieude. C'est vrai que la politique de la chaise vide lui a dégagé du temps ; l'esquisse ensuite de plusieurs propositions qui peuvent répondre aux préoccupations de nos concitoyens face à la crise économique et sociale je n'ai vu aucune trace dans nos échanges d'une réflexion sur les emplois d'avenir. Car au-delà de positions partisanes, c'est un contrat gagnant-gagnant pour la commune et le chômage chez les jeunes ; aucune trace dans nos échanges d'une réflexion sur le financement de projets via le micro crédit personnel, possibilité qu'offrent déjà certaines communes en partenariat avec l'UDAF 95 et certaines banques (Erment par exemple, qui n'est pas de gauche que je sache) ; aucune trace, par exemple, d'une réflexion sur une baisse de la taxe foncière pour les propriétaires effectuant des travaux d'isolation, dispositif en faveur des plus fragilisés par la crise et qui voudraient pouvoir, malgré tout, recourir à ces travaux et donc diminuer leurs charges fixes aucune trace d'une réflexion sur le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes malades et/ou handicapées, à travers un service dédié de soutien à domicile et la publication d'un livret

d'accueil « Mieux vivre chez moi » comme le fait Saint-Ouen-l'Aumône, une commune que vous citez souvent en exemple aucune trace d'une réflexion visant à encourager la mise en place d'une épicerie solidaire. Voilà quelques modestes propositions qui ont, cependant pour avantage, de répondre aux préoccupations les plus concrètes de nos administrés en termes d'emplois, de recours au crédit, de pauvreté, de dépendance, de pouvoir d'achat.

Les autres propositions :

- La première est malheureusement ancienne, c'est une série de 3 amendements, encore plus d'actualité, visant à augmenter les abattements sur la TH, les subventions aux associations et à la caisse des écoles et l'adhésion au PLIE et que l'on va vous proposer pour la 6^{ème} fois. C'est devenu une coutume qui ferait presque sourire, si votre refus systématique et de principe ne restait pas aujourd'hui encore totalement incompréhensible, inexplicable et lourd de conséquences pour nos concitoyens. Je rappelle tout de même que vous aviez parlé d'engager une réflexion et que vous avez pratiqué depuis la politique de la "porte entrouverte" pour citer votre prédécesseur, Monsieur le Maire. Je rappelle aussi que, sur 2 ans, vous avez perçu près d'un million d'euros de recettes supplémentaires au titre des "impôts et taxes" et "ventes de prestations de service". Au final, quelles sont les victimes de cet aveuglement, de cette valse-hésitation, de ces promesses non tenues, de ces questions sans réponse ? Ce sont les Osnyssois les plus fragiles. Je les laisse juge.
- La deuxième est plus nouvelle puisqu'elle consiste en la suppression de l'exonération de TEOM pour certaines entreprises qui assurent ce ramassage par leurs propres moyens : bénéfice d'une telle mesure, 150.000 €. Vous nous avez répondu en commission des finances que vous alliez y réfléchir. Permettez-moi de manifester quelques craintes car vous nous aviez fait la même réponse pour notre précédente proposition. On voit le résultat. C'est pour cela que je fais officiellement cette demande pour prendre date. J'ai cependant peur que cette proposition soit elle aussi frappée du syndrome de la "porte entrouverte".
- La troisième proposition, c'est d'entamer une véritable réflexion sur l'internalisation de certaines dépenses et ce pour diminuer les coûts de fonctionnement et ainsi augmenter nos marges de manœuvre budgétaires. Le budget d'investissement : je serai très rapide sur ce point parce que nous savons tous que ce budget est très largement impacté par le grand chantier du centre-ville, chantier qui est devenu un peu l'arlésienne ; et que nous y adhérons sans réserve, preuve de notre sens des responsabilités et du bien commun. Mais je voudrais cependant préciser notre état d'esprit aujourd'hui face à ce grand projet à travers 2 termes. Tardif : en effet, cela fait bien longtemps que des communes de la même importance ont une médiathèque (Jouy et Vauréal) ; coûteux : cette opération n'aurait-elle pas été moins coûteuse si vous l'aviez programmée il y a quelques années à une période de moindre tension sur la politique d'accès au crédit et donc sur les taux ?

M. le Maire indique qu'il ne répondra pas à ces multiples questions et attaques récurrentes mais il tient à faire des observations sur trois points :

- Le coût de la cérémonie des vœux, ouverte à toute la population.

Il tient à rassurer M. Ségura : Cette manifestation a été organisée à budget constant grâce à une diminution des postes ; buffet, décoration de la salle, envoi postal et frais d'impression de la carte d'invitation, beaucoup plus simple.

- L'augmentation des recettes de fonctionnement.

M. le Maire s'en félicite mais il tient à souligner une fois de plus que cette augmentation est essentiellement due à l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune. Osny est en effet un bon élève de la CACP et respecte ses engagements au niveau du Plan Local de l'Habitat avec un rythme moyen de 100 logements par an.

M. le Maire souligne que cette augmentation des recettes de fiscalité est la bienvenue en cette période de diminution des dotations et subventions, sachant que la municipalité a décidé de maintenir malgré tout les tarifs des prestations offertes à la population. À titre d'exemple, il cite la CACP qui brutalement, décide d'arrêter son soutien aux écoles municipales de musique. Si la ville voulait compenser cette perte de recettes de la CACP, elle devrait augmenter les tarifs de 30% !

- Enfin pour la taxe enlèvement des ordures ménagères des entreprises qui est à l'étude depuis plusieurs années, M. le Maire indique que la municipalité proposera, pour le budget 2014, d'aller dans le sens de la suppression de cette exonération.

M. le Maire cède ensuite la parole à M. Lalmy.

M. Lalmy : Permettez-moi d'abord de vous remercier pour la qualité de la présentation qui vient d'être faite et pour la qualité de nos échanges en commission qui ont permis de préparer le débat de ce soir dans les meilleures conditions. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, vous présentez ce soir le dernier budget « complet » de la mandature. Le budget de 2014 que vous présenterez sera retouché par celles et ceux qui nous succéderont après les élections municipales en fonction des projets de la future majorité qui sera élue l'an prochain. Il s'agit finalement d'un budget qui doit nous permettre de tirer le bilan de votre travail depuis les élections de 2008, et en particulier, nous pouvons lire à travers votre proposition de budget la traduction de vos réalisations. Au final, le bilan n'est pas aussi reluisant que vous voudriez nous le faire croire. D'abord permettez-moi de relever que les dépenses de fonctionnement augmentent cette année de 4,32 % et que, malgré cette forte augmentation du volume des dépenses, la part des charges de personnel augmente encore plus vite et monte maintenant à 59 %, soit en moyenne 713 € par habitant, alors qu'en 2012 le ratio pour les communes de 10.000 à 20.000 habitants était de 651 € par habitant. Avec 713 € par habitant, vous dépassez la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants qui s'établissait en 2012 à 711 € par habitant, d'après le rapport de la Direction Générale des Collectivités Territoriales. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et soulignent clairement que les discours sur la maîtrise des dépenses de personnel en début de mandat étaient surtout du vent. « Les

grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs. » comme vous le faites remarquer dans votre tribune libre dans le dernier Inf'Osny ! Je vous répondrai donc c'est : « l'arroseur arrosé » car on ne peut que constater votre échec sur ce plan ! Vous nous parlez d'un effort sur les charges à caractère général, quel effort ? Là aussi les chiffres de la DGCL sont clairs et sans appel. Avec 6.599.505 € budgétés en 2013, vous affichez une baisse de 0,58 % ! Cette somme représente 399 € par habitant alors que la moyenne de la strate est de 302 € par habitant. Nous dépensons donc presque 100 € de plus que la moyenne des villes de notre strate, c'est-à-dire 30 % de plus ! Autant dire que là, nous explosons toutes les moyennes. La réalité de ce budget de fin de mandat, c'est que sur les deux postes de fonctionnement les plus lourds, nous ne pouvons que constater votre absence de rigueur dans la gestion des deniers publics ! Je constate aussi que l'autofinancement fond comme neige au soleil, et d'ailleurs, si une capacité d'autofinancement de 800.000 € apparaît encore dans votre budget primitif, on ne peut que remarquer que pour l'essentiel, elle est virtuelle. La moitié provient directement de l'augmentation des recettes fiscales - de l'ordre de 400.000 € - que vous inscrivez pour l'an prochain. Cela pose clairement la question de l'évolution de la TEOM que vous avez inscrite pour 1.726.878 € en augmentation de 155.742 €, presque 10 %, par rapport à l'an dernier.

Vous nous avez indiqué en commission que vous aviez l'obligation d'inscrire au budget primitif la TEOM au niveau du coût prévu de l'enlèvement des ordures ménagères mais que pour autant, dans l'exécution du budget, vous pouviez équilibrer la dépense en puisant dans le budget général si la TEOM se révélait insuffisante. J'ai bien noté votre volonté, pour le moment, d'éviter une hausse de cette taxe, néanmoins si les prévisions sur l'évolution du coût du traitement des ordures ménagères se confirment, ce sera autant d'argent qui manquera pour l'autofinancement. Sauf si vous supprimez les exonérations évidemment.

À cela s'ajoute l'hypothèse, que vous inscrivez, d'une Dotation de Solidarité Urbaine à 162.000 € alors que les dotations de l'Etat sont de plus en plus réduites, au moment où celui-ci est engagé – courageusement – dans l'assainissement des comptes désastreux que nous a laissés la précédente majorité. Je pense que la situation de l'autofinancement devrait vous inquiéter beaucoup plus dans un contexte où, au surplus, il n'y a toujours pas de détente sur le marché du crédit et alors que vous annoncez – enfin – le démarrage des travaux de la place des impressionnistes.

Le chiffre de 800.000 € semble donc très optimiste - voire irréaliste - quand on voit les tensions auxquelles est soumis votre budget. Quand on additionne les interrogations sur l'autofinancement, il apparaît évident qu'il aurait été plus sincère de l'inscrire au maximum à hauteur de 480.000 €, compte tenu des équilibres du budget que vous nous présentez, en ne comptant pas trop sur des recettes virtuelles pour le gonfler.

Vous comprendrez aisément mon inquiétude sur la situation que vous allez laisser à vos successeurs !

Permettez-moi maintenant d'entrer un peu plus en détail dans le budget de fonctionnement que vous nous proposez. Nous avons eu l'occasion d'une discussion approfondie en commission mais je voudrais quand même

revenir sur plusieurs questions qui me paraissent importantes et qui illustrent bien votre gestion.

D'abord, je note que dans les charges à caractère général, vous affichez un effort de maîtrise puisque la plupart des budgets de fournitures sont en baisse (petit équipement, voirie, fournitures scolaires...) mais je m'étonne de constater que le chapitre 6068 « autres matières et fournitures » soit inscrit avec une augmentation de plus de 40.000 €. N'y a-t-il pas là un gisement d'économies ? L'inflation ne justifie pas une telle augmentation, surtout si vous pensez être capable de tenir le budget dans les autres chapitres, sauf s'il s'agit d'une opération de vases communicants.

Ensuite, on ne peut que faire le même constat pour les budgets de communication, en ajoutant que vous nous prenez vraiment pour des billes. Les chapitres « fêtes et cérémonies » ou « catalogues et imprimés » augmentent quand le chapitre « publications » diminue. On pourrait penser que vous comptez cesser votre campagne d'autopromotion, mais on découvre un peu plus loin dans le chapitre des immobilisations incorporelles que vous prévoyez 20.000 € pour la refonte du site internet de la commune. On cherche une nouvelle fois la cohérence de vos orientations derrière cette opération de vases communicants qui se solde au total par une nouvelle augmentation globale de vos dépenses de communication. D'ailleurs, à ce propos, où peut-on retrouver le chapitre qui paye les réunions d'appartement et le dispositif « Allo M. le Maire » et pourrait-on avoir copie des comptes rendus de ces opérations financées par la collectivité et des montants engagés ?

Je m'interroge aussi sur le budget des voyages et déplacements qui passe pour sa part de 3.700 € à 11.700 €. Il fait plus que doubler. J'imagine qu'il y a derrière cette évolution un ou des projets précis et que vos voyages ne se résument pas aux réunions d'appartement, merci de nous éclairer.

Je voudrais, maintenant, m'attarder sur la question des subventions. D'abord, je note que le budget du CCAS est en augmentation. En commission vous nous avez indiqué que l'essentiel des subventions versées aux associations qui viennent en aide aux plus démunis est versé par le CCAS. Serait-il possible de connaître les montants des subventions versées et la liste des associations bénéficiaires ?

S'agissant des subventions aux associations – chapitre 6574 – on ne peut que constater qu'il est à nouveau en baisse, et que le chapitre 6042, achats de prestations de services, auquel vous nous renvoyez systématiquement quand nous abordons la question des subventions aux associations, est lui aussi en baisse.

Vous nous affirmez chaque année que les associations d'Osny sont satisfaites du niveau des subventions et que les baisses successives ne les ont pas affectées. Dont acte, néanmoins cette situation pose selon moi la question de la vitalité de notre tissu associatif comme je vous l'ai dit en commission. Finalement, ce sont toujours les mêmes associations que nous subventionnons et l'absence de besoins nouveaux montre qu'il se crée très peu d'associations nouvelles à Osny.

Je vous adresse donc un signal d'alerte, si nous ne voulons pas que notre commune soit un peu plus satellisée par Cergy et Pontoise. Nous avons la responsabilité collective de faire un état des lieux de la vie associative à

Osny, et la prochaine majorité devra proposer un projet ambitieux pour celles-ci aux Osnysois. D'autant plus que les incertitudes sont nombreuses en particulier sur l'avenir de l'Association Maison d'Osny dont les adhérents ne savent toujours pas de quelle manière et dans quels locaux sera assurée la continuité des activités qu'elle propose quand les travaux de rénovation que vous avez prévus démarreront – enfin !

Avant d'en venir aux investissements, je voudrais aussi avoir des informations sur le coût de l'hôtel de ville dans le budget de la commune. M. Gourmelen a fait un choix de prestige quand il a eu l'opportunité d'acquérir pour la ville le château de Grouchy. C'est un élément fort de notre ville. Néanmoins, c'est aussi une charge dont le poids n'a cessé de s'alourdir au fil des années. Après la première tranche de remplacement de menuiseries extérieures l'an dernier, nous devons financer la 2e tranche cette année à hauteur de 280.000 €. Je vous ai demandé en commission quel était le coût de fonctionnement du château : avez-vous des détails à nous présenter ce soir ? Je pense qu'il est utile pour la bonne information de l'assemblée d'avoir une vision réaliste du coût de l'hôtel de ville et aussi des recettes qu'il génère – dont vous nous avez indiqué en commission qu'elles étaient plutôt modestes. La question au final est de savoir si vous avez su valoriser cet équipement prestigieux pour qu'il soit un vrai plus pour la commune, ou si ce n'est qu'un luxe qui nous coûte bien plus qu'il ne nous rapporte.

Je vais, maintenant, en venir aux investissements. J'ai déjà été long, j'irai donc à l'essentiel. Comme chaque année vous reportez la plupart des budgets à l'année suivante en nous expliquant que les travaux vont commencer incessamment sous peu – on a enfin l'affichage des permis de construire place des impressionnistes, c'est sans doute bon signe. Or, comme j'ai eu l'occasion de le dire au moment du débat d'orientation budgétaire, vous avez axé tous vos efforts de la mandature sur ces investissements. Vous avez, ainsi, justifié la hausse de la taxe d'habitation par la nécessité de les financer. Or, que constate-t-on ? L'autofinancement s'est réduit comme peau de chagrin, vous avez mangé votre pain blanc, la médiathèque, la maison de l'enfance, la nouvelle poste, la réhabilitation de la Maison des associations n'ont pas commencé...

Vous n'avez, au final, réalisé aucun de vos engagements. Le projet de 2e collège est enterré, la rénovation de la maison de quartier du Moulinard est abandonnée, la ZAC de l'Oseraie est toujours au point mort, en conséquence de quoi, le lycée voit ses effectifs diminuer, et certaines filières sont menacées. L'inquiétude des élèves et de leurs parents pour l'avenir du lycée est plus que justifiée dans ces conditions et vous en portez la responsabilité !

Votre équipe a voulu rattraper les retards accumulés en un seul mandat, au final, rien que sur l'opération de la place des impressionnistes, un projet que vous avez vous-même estimé à 13.258.700 € sur la période 2010-2014, vous n'avez mandaté que 1.014.801 € ! A ce rythme, il vous faudra encore au moins deux mandats pour boucler ce projet ! Au moins, vous n'aurez pas trop à vous casser la tête pour le programme du groupe UVO

en 2014, un copié/collé de celui de 2008 fera l'affaire, compte tenu de votre bilan !

Nous arrivons en fin de mandat avec des marges de manœuvres budgétaires de plus en plus réduites, des projets qui engagent la commune pour encore plusieurs années et qui auront un coût de fonctionnement qui impactera de plus en plus ce budget. L'exemple de l'hôtel de ville, est de ce point de vue, significatif.

Les évolutions de la masse salariale et des charges de gestion courante montrent que vous n'avez pas fait les efforts de rationalisation nécessaires pour préparer l'avenir. Vous avez entassé les dépenses d'un côté et accumulé les retards de l'autre. Autant dire qu'on pourrait vous citer en exemple d'une gestion inefficace et dispendieuse, une fuite en avant qui est tout le contraire de ce que nos concitoyens attendent en ces temps de crise.

Au final, Monsieur le Maire, à la vue de ce budget qui ne porte aucune vision pour l'avenir de notre ville et ne solde pas le passé, on finit sérieusement par se demander si vous avez enfilé votre costume de maire et si vous tenez fermement la barre du navire « Osny », ou si, comme le second qui ramène le navire au port après la tempête, vous vous contentez de suivre la route tracée par votre prédécesseur et de chauffer la place pour votre successeur comme le pensent beaucoup d'Osnyssois depuis la cérémonie des vœux où nous avons tous remarqué la présence incongrue du conseiller général du canton à la tribune des élus municipaux !

Vous l'aurez compris, je ne voterai donc pas ce budget dont les déséquilibres sont manifeste et qui ne donne aucune perspective sérieuse à notre ville.

M. le Maire constate que les opérations de communication avec la population qu'il a initiées il y a quelques mois ou le fait de convier l'ensemble de la population à la cérémonie des vœux suscitent beaucoup d'agacement chez les élus de l'opposition. Mais qu'ils se rassurent sur le coût !

Il a répondu précédemment sur le coût de la cérémonie des vœux.

Les réunions d'appartement ne coûtent rien sinon un bouquet de fleurs pour l'hôtesse, puisque ce sont les Osnyssois qui convient le Maire à une rencontre à leur domicile et qui offrent un rafraîchissement s'ils le souhaitent aux personnes qui y assistent, étant précisé que ces réunions sont ouvertes à tous. Quant au « Allo M. le Maire » du mercredi soir de 18h à 19h, l'abonnement annuel au numéro vert est de 42 €.

M. Descamps fait observer que tous les Osnyssois qu'il connaît ou qu'il a rencontrés ont été très heureux d'être invités à ces vœux. Par ailleurs, les nouveaux Osnyssois disent avoir été attirés par le cadre de vie proposé et qui résulte de la gestion municipale poursuivie depuis plus de 40 ans.

M. Sécura fait observer qu'il n'a pas porté de jugement de valeur sur la cérémonie des vœux mais qu'il a seulement voulu en connaître le coût.

M. le Maire souhaite faire trois observations à M. Lalmy. Tout d'abord, il est bien mal renseigné sur le devenir de l'Association Maison d'Osny pendant les travaux de réhabilitation du bâtiment. Les adhérents savent très bien où ils vont aller car le Président de l'association, qu'il remercie d'ailleurs pour sa très bonne collaboration, a été associé non seulement à l'élaboration du programme de restructuration mais aussi à l'opération de relogement. Il signale par ailleurs à M. Lalmy, qui semble là aussi l'ignorer, que la ZAC de l'Oseraie n'est pas une ZAC communale mais une ZAC communautaire et que si le dossier n'avance pas, cela n'est pas du fait de la commune. La CACP et l'aménageur cherchent à obtenir un équilibre financier pour cette ZAC, ce qui est compréhensible. La position de la ville n'a pas changé : elle n'est pas opposée à cette ZAC mais elle veille de très près à ce que cet équilibre financier ne s'obtienne pas par le biais d'une sur-urbanisation de ce quartier. Enfin M. le Maire s'étonne des interrogations de M. Lalmy, pourtant défenseur du patrimoine Osnysois, sur le coût du Château de Grouchy. Ce Château n'est pas seulement un hôtel de ville mais un lieu très important pour la vie culturelle et l'animation locale. Il accueille tout au long de l'année nombre de manifestations municipales mais aussi associatives dont profitent tous les Osnysois.

M. Gourmelen rappelle qu'il a été à l'initiative de l'achat du Domaine de Grouchy en 1988 et souhaite répondre à M. Lalmy.

« C'est en 1988 que la commune installait officiellement ses bureaux au château de Grouchy et « sauvait » ainsi le château et le parc, devenus aujourd'hui des images de marque de la ville. Osny aurait pu devenir une terre « japonaise » puisque le château de Grouchy a failli être vendu à des investisseurs japonais qui voulaient en faire un « Relais & Château ». C'est grâce à la ténacité de la municipalité qui souhaitait préserver ce patrimoine, que la ville est devenue propriétaire en rachetant cet ensemble au Conseil général en 1988. Grâce à un financement « à tiroirs », basé sur des fonds de mécénat importants, la ville a pu réaliser une opération « blanche » qui, de ce fait, n'a jamais eu de répercussions sur les impôts locaux. L'acquisition (6 millions de francs, à l'époque) s'est faite par le produit de la vente de l'ancienne usine Fauvet-Girel, propriété de la commune située en centre-ville et revendue aux « Nouveaux Constructeurs » (dont le PDG de l'époque était M. Olivier Mitterrand) pour une somme de 6,5 millions de francs.

Le château, entièrement restauré par des opérations de mécénat, et grâce à la générosité de partenaires divers ou d'acteurs économiques, abrite l'Hôtel de Ville depuis le 14 juillet 1989... Il offre à nos concitoyens Val d'Oisiens l'agrément d'un parc de 42 hectares situé en plein centre-ville, traversé par la rivière de la Viosne. Cet espace est rapidement devenu incontournable comme espace de liberté supplémentaire pour les Osnysois et tous les partenaires économiques ou promoteurs immobiliers ont utilisé, dans le cadre de leur politique de communication, ce site exceptionnel qui accueille aujourd'hui, non seulement les services de la mairie, mais, aussi : des salles de réception, à disposition des entreprises pour des séminaires ou des Osnysois pour les fêtes de famille ; le musée William Thornley ; une galerie permanente d'art contemporain qui a permis

de réaliser, à ce jour, des expositions avec des peintres de toute l'Île-de-France, de Province et même de l'étranger ; le musée départemental des sapeurs-pompiers dans les anciennes écuries du château ; l'école de musique municipale dans l'ancienne graineterie et de nombreuses manifestations dans le parc.

Aujourd'hui le parc et le château de Grouchy sont devenus des espaces de vie, de promenade, de détente et d'animation privilégiés pour les Osnyssois et les Cergypontains qui profitent d'un parc et d'un étang vivant au gré des saisons. Les promeneurs peuvent également y découvrir tous les éléments typiques d'un parc paysager du XIX^e siècle : les jardins à la française, le colombier, les terrasses, le temple d'amour et la glacière, mais aussi les canaux, le verger, la statue de Diane chasseresse et la grille d'honneur... Enfin, un sentier découverte a été créé par le Conseil général afin de mieux connaître les richesses écologiques et les empreintes historiques qui façonnent ou imprègnent le parc de Grouchy. Si la municipalité n'avait pas acquis le domaine de Grouchy en 1988, les Osnyssois et l'opposition municipale sauraient aujourd'hui le lui reprocher.

M. le Maire ajoute que tous les administrés sont fiers de leur mairie et qu'elle remplit pleinement ses fonctions de maison des citoyens Osnyssois. Quant aux travaux engagés pour le remplacement des menuiseries, avec des financements de la réserve parlementaire à hauteur de 50.000 €, ils participent non seulement au confort des agents qui y travaillent mais aussi aux actions engagées dans le cadre de l'agenda 21 et du Bilan carbone pour réduire les dépenses énergétiques et (*les émissions de CO₂*)

Enfin, il pose la question à M. Lalmy : un hôtel de ville doit-il être « rentable » ?

Doit-on transformer le parc de Grouchy en Cergy-le-Haut ? Ce parc, véritable poumon vert en plein cœur de ville, fait partie intégrante du patrimoine de notre ville et exerce une grande attractivité tant pour les Osnyssois que pour les Cergypontains.

M. Aimé pense qu'il n'est pas utile de répondre aux interventions de M. Ségura et de M. Lalmy dans la mesure où les mêmes questions sont posées chaque année. Il suffit donc de se reporter aux procès-verbaux des anciennes séances du conseil municipal qui concernent le vote des BP annuels. Il résume ainsi le discours de l'opposition : toujours plus de dépenses et moins de recettes.

M. Ségura précise que l'amendement proposé par son groupe coûte 180.000 à 200.000 €.

Par ailleurs, il souligne que la présence sur le podium de M. Sibieude à l'occasion des voeux du Maire, ne s'est jamais vue du temps de M. Gourmelen. Le député aussi était présent mais il n'est pas monté sur l'estrade.

M. le Maire fait observer que si les nouveaux habitants contribuent à apporter de nouvelles recettes de fiscalité, ils sont aussi consommateurs

de services et que ces services augmentent les dépenses de fonctionnement.

M. Pinquet signale que seules les villes de Pontoise et Jouy le Moutier, au sein de la CACP, ont voté cet abattement supplémentaire pour les familles nombreuses (3 enfants et plus). Le taux passant ainsi de 15% à 20%.

M. le Maire cède ensuite la parole à M. Caillaud.

M. Caillaud : « Merci M. le Maire, Mr Lalmy, vos propos concernant l'entretien de l'hôtel de ville m'inquiètent et m'interpellent, je voudrais donc vous poser une question : si par malheur pour la ville d'Osny et les Osnysois vous arriviez aux affaires en 2014, conserveriez-vous toujours l'hôtel de ville et le parc de Grouchy qui ont une grande importance aux yeux des habitants d'Osny ? Car tout porte à croire au travers de vos propos que vous céderiez l'hôtel de ville. Nous vous demanderons donc de jouer la transparence envers les Osnysois au moment de la campagne. En ce qui concerne l'opposition socialiste qui nous parle d'augmentation d'impôts le lendemain des élections, moi je ne vais pas parler d'augmentation d'impôts au lendemain du 6 mai 2012 mais d'un matraquage fiscal sans précédent sur l'ensemble de la population. En particulier pour les plus défavorisés par la suppression de l'exonération des heures supplémentaires, qui a enlevé un énorme pouvoir d'achat, je suis bien placé pour le savoir, ou une augmentation de la TVA qui a eu lieu et qui aura encore lieu. Quant aux autres classes moyennes ou supérieures, je les laisse découvrir la surprise de ce matraquage au mois d'avril/mai, au moment de leur déclaration d'impôt. Les classes privilégiées, je n'en parle pas, elles sont déjà parties ».

Mme Defossez : Eh bien, « Bon vent ! »

M. Caillaud : « Madame, vous dites bon vent à une classe créatrice d'emplois, c'est inacceptable et pas sérieux ».

M. le Maire partage tout à fait ce point de vue mais n'entend pas entrer dans ce débat de politique nationale.

M. Lalmy répond à M. Caillaud qu'il ne lui paraît pas incongru de poser des questions sur les coûts de gestion des bâtiments communaux.

M. le Maire clôt le débat après cette dernière intervention et soumet la question au vote de l'assemblée.

La délibération est adoptée à la majorité 6 votes contre dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2013.3 FINANCES : OPERATION PLACE DES IMPRESSIONNISTES – MODIFICATION N°4 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.

Rapporteur : D. AIME

La délibération est adoptée à la majorité 1 abstention du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2013.4 FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR – ANNEE 2012.

Rapporteur : D. AIME

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.5 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Sans débat.

PREND ACTE.

2013.6 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS/SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.

Rapporteur : M. Pinquet.

Mme Mollard indique qu'il serait plus juste de parler de postes et non d'emplois

La délibération est adoptée à la majorité 5 votes contre du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny ».

2013.7 RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION - RESSOURCES HUMAINES.

Rapporteur : M. Pinquet.

Mme Defossez demande si la dématérialisation des documents est prévue dans d'autres domaines, l'envoi des factures par exemple.

M. Pinquet répond que cela est effectivement à l'étude.

M. Ségura indique que les maires du département vont être prochainement reçus par le Préfet pour ce qui concerne la dématérialisation de la comptabilité publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.8 RESSOURCES HUMAINES : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE.

Rapporteur : M. Pinquet.

M. Pinquet précise que sur les 18 agents remplissant les conditions définies, 10 sont programmés à un emploi titulaire. Il appartient en effet à l'employeur de proposer les agents pouvant rentrer dans le dispositif en fonction de ses besoins. Ont été retenus, les agents sur un poste permanent, dont le travail donne pleinement satisfaction et ne relevant pas de plusieurs employeurs. De plus, un agent a fait savoir qu'il ne souhaitait pas être intégré dans le dispositif. En résumé, sur les 8 agents non proposés à l'accès à l'emploi titulaire, 1 ne souhaite pas être intégré dans le dispositif, 1 effectue des vacations pour plusieurs employeurs, 1 agent a son poste lié à une convention avec le conseil général, 1 agent n'est pas sur un poste permanent, 2 agents doivent encore faire leurs preuves et 2 agents sont sur des postes dont les fonctions sont susceptibles d'évoluer dans le cadre de l'organisation des services.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.9 RESSOURCES HUMAINES : DETERMINATION RATIO ECHELON SPECIAL POUR LA CATEGORIE C NE RELEVANT PAS DE LA FILIERE TECHNIQUE.

Rapporteur : M. Pinquet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.10 ENFANCE – JEUNESSE : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014 ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE – AVENANT N°1.

Rapporteur : M. Aimé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.11 ENFANCE – JEUNESSE : ACCUEIL COLLECTIF DE LA MAISON DE L'ENFANCE – CONVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT « PLAN CRECHE PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PCPI) » ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE.

Rapporteur : M. Aimé.

En réponse à M. Lalmy, M. le Maire indique que la Maison de l'Enfance aura une gestion municipale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.12 CULTUREL : PROJET DE LIVRE POUR ENFANTS AVEC LES EDITIONS CACHE-CAILLOUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL.

Rapporteur : M. le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.13 URBANISME : PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2012.108 PRESCRIVANT LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU.

Rapporteur : M. Lalliot.

M. le Maire précise à M. Ségura que les logements qui seront construits rue du Muguet seront des pavillons ou des petits collectifs.

En réponse à M. Lalmy, **M. le Maire** confirme que la rue Aristide Briand est bien située dans une zone où la ville peut exercer son droit de préemption.

La délibération est adoptée à la majorité, 1 abstention du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

2013.14 FONCIER : QUARTIER DE LA RAVINIÈRE – EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE AV N°63 P POUR UNE EMPRISE DE 35 M² - CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT ET D'UN TROTTOIR, RUE DES COMMERCES : ACQUISITION DE LA PARCELLE AV N°61 P POUR UNE EMPRISE DE 127 M².

Rapporteur : M. Pinquet.

M. le Maire indique que ce dossier n'avance pas aussi vite que souhaité mais le vote de l'Assemblée Générale de la copropriété de la Ravinière était nécessaire et la ville n'a pas souhaité demander aux copropriétaires une réunion exceptionnelle de l'Assemblée Générale qui leur aurait occasionné d'importants frais supplémentaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.15 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER DE LA RAVINIERE.

Rapporteur : M. Pinquet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.16 URBANISME : ACQUISITION DES PARCELLES BATIES CADASTREES AM N°34 ET 225, SISES 3 ET 5 RUE DE PONTOISE APPARTENANT A MME ALVES CHRISTINE.

Rapporteur : Mme Besnouin.

Mme Defossez demande ce qu'implique une location à titre précaire.

M. le Maire et M. Pinquet précisent que la ville a décidé d'acheter ce bien en vue de réaliser un projet d'urbanisme sur ce secteur dont on ne connaît pas les délais exacts de réalisation. Le bail ne sera donc pas classiquement de 3, 6 ou 9 ans, mais sera renouvelé régulièrement selon l'avancement du projet.

Mme Mollard en déduit que le loyer doit être moins important.

M. Pinquet indique qu'il sera de l'ordre de 500 euros mensuels pour les 2 parcelles.

M. le Maire précise que sur cet îlot de la rue Pasteur, il reste un seul bien privé dont le propriétaire est disposé à vendre. Le seul point bloquant à ce jour pour la réalisation de l'opération, ce sont les terrains situés le long de la voie ferrée et à l'arrière de ces maisons en front de la rue Pasteur, qui appartiennent à la société CINEXI.

Mme Defossez demande si ce logement, puisqu'il est habitable, pourrait être attribué à un autre locataire si l'ex propriétaire venait à le quitter.

M. Pinquet répond que cette éventualité pourrait être envisagée, mais toujours à titre précaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.17 VOIRIE : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Rapporteur : M. Labbé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.18 BATIMENTS : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUX.

Rapporteur : M. Labbé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.19 ESPACES VERTS : ADHESION EN 2013 AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS : VERSEMENT D'UNE COTISATION ANNUELLE DE 400€.

Rapporteur : Mme Besnouin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.20 ENVIRONNEMENT : ADHESION A L'ASSOCIATION « CERGY CIEL TRANQUILLE ».

Rapporteur : M. Czarnecki.

M. le Maire rappelle que la ville continue par ailleurs à subventionner l'association « DIRAP ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2013.21 SOCIAL : ATTRIBUTION DE CARNETS DE TICKETS DE TRANSPORT EN REMPLACEMENT DU DISPOSITIF « PASS'LOCAL » POUR L'ANNEE 2013.

Rapporteur : Mme Joachim.

Mme Mollard : « Nous voterons favorablement pour cette délibération, cependant nous souhaitons vous faire une proposition :

En effet, qu'en est-il des jeunes en recherche d'emploi ou en apprentissage, dont les moyens sont plus que limités, voire inexistant. Ne pourrait-il être envisagé de mettre en place un système similaire, qui leur

permettrait de pouvoir faire des démarches sur l'ensemble de l'agglomération ?

Cette mesure de justice sociale a aussi une vocation économique, dans la mesure où elle pourra permettre à nos jeunes d'avoir un meilleur accès à la recherche d'emploi.

En espérant que vous voudrez bien étudier cette proposition, je vous remercie de votre attention ».

M. le Maire indique qu'il faudra faire le bilan de cette première expérience et étudier les coûts d'une extension du dispositif.

M. Lalmy souhaiterait savoir dans quelles tranches de quotient se trouvent ces personnes qui sont imposables sur le revenu.

Mme Joachim répond que toutes les tranches de quotient, de 1 à 8, étaient représentées chez les bénéficiaires du Pass Local.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2013.22 SPORTS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUR PROJET :
« ENTENTE CYCLISTE OSNY-PONTOISE ».**

Rapporteur : M. Caillaud.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épousé, **M. le Maire** souhaite donner deux informations à l'assemblée.

*** Arrêté relatif à la réglementation de la consommation d'alcool sur la voie publique.**

M. le Maire annonce qu'il a été amené à prendre un arrêté le 11 janvier 2013 afin de réglementer la consommation d'alcool sur la voie publique. En effet, compte tenu des nuisances nocturnes, des incivilités, des dégradations, des bris de verre et abandon de déchets liées à la consommation de boissons alcoolisées en réunion sur la voie publique, la consommation d'alcool sur la voie publique, les espaces verts et les voies privées ouvertes au public est désormais interdite, tous les jours de 17 H à 5 H, du 15 février au 15 décembre sur 14 sites dont les écoles, le quartier du Fond de Chars, aux abords du stade Christian Léon, le parc de Grouchy et le parc des Noirs Marais, le parking du Bois de la Garenne, autour du lavoir de la rue de l'Eglise, les abords du collège, le centre commercial du Moulinard, Chaussée Jules César le long des équipements sportifs et sur le quartier de la Ravinière.

• Mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

M. le Maire indique que la mise en œuvre de cette mesure gouvernementale est à l'étude, sur le plan financier et logistique. La décision de son application dès septembre 2013 ou de son report en septembre 2014 n'est pas encore prise mais il est d'ores et déjà assuré qu'il ne demandera pas une augmentation des taux de fiscalité pour financer cette réforme.

M. Lalmy indique qu'une circulaire du 6 février 2013 vient de paraître au bulletin officiel précisant l'organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques complémentaires.

Mme Seguin ajoute que depuis la parution du décret le 24 janvier 2013, les réunions se multiplient. Elle a assisté à des réunions du Conseil d'école où l'inspectrice de l'Education du secteur était présente, à une réunion à la CACP et à une réunion en Préfecture où M. Richard et Mme Gillot avaient des avis complètement divergents sur l'application de cette loi au niveau des temps d'accueil périscolaire.

Les délais sont vraiment très courts pour mettre en place ce nouveau système qui sollicite beaucoup les collectivités territoriales.

La séance est levée à 23 H 05.

Fait à Osny, le 19 septembre 2013.

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE